

Par courriel

Montréal, le 26 février 2021

Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 9685, 9695, boulevard Henri-Bourassa Est, 11370, boulevard Rivière-des-Prairies, Montréal (Québec).

Madame,
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 2 décembre 2020, concernant l'adresse suivante : Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Fiche GTC numéro 12471, 2 pages ;
2. Lettre, 13 novembre 2003, 2 pages ;
3. Lettre, 19 novembre 2003, 1 page ;
4. Lettre, 28 juin 2004, 2 pages ;
5. Avis d'infraction, 31 août 2011, 2 pages ;
6. Rapport d'inspection, 8 janvier 2013, 7 pages ;
7. Rapport d'inspection, 23 juin 2020, 7 pages ;
8. Lettre, 8 septembre 2020, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 12471

NO LIEU : X2022896

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Asselin pièces d'auto 1980 inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Commerce de pièces d'autos

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

418110 Grossistes de métaux recyclables

441310 Magasins de pièces & d'accessoires, véh. auto.

441320 Marchands de pneus

811121 R&E de carrosserie & intérieur automobile

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

9685 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)

MUNICIPALITÉ

Montréal

MRC

Ville de Montréal

CODE POSTAL

H1E 5W9

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

1510233

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,6435138889

LONGITUDE : -73,5549277778

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Cessation d'activité

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : Plage B-C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 12471

NO LIEU : X2022896

ANCIEN NO GTC :

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2009

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2020

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2010
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Lossio, Sebastian
Tagro, Jean-Paul

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Cessation d'activité de la station-service en 2007.
Enlèvement des équipements pétroliers du 7 au 10 septembre 2010.
Deux rapports de caractérisation non-attestés transmis le 4 mai 2011.
Aucune réhabilitation effectuée.

DATE DE CRÉATION : 2021-01-29

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2021-01-29

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2021-02-26



Le 13 novembre 2003

article 53, 54

Asselin Pièces d'auto 1980 inc.
9685, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1E 5W9

N/Réf. : 7610-06-01-0596501

Objet : Gestion environnementale reliée aux activités de recyclage de véhicules
hors d'usage, effectuées au 9685, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal

Monsieur,

À la suite de la visite effectuée à votre entreprise le 28 octobre 2003, dans le cadre d'un programme d'intervention environnemental visant les entreprises du secteur de recyclage des pièces d'autos, nous désirons vous informer notamment des prescriptions suivantes :

1. Après vérification, nous vous informons que votre destinataire pour vos batteries usées, soit Récupération Myr à Saint-Eustache, n'est pas autorisé par notre ministère. Vous trouverez ci-joint une liste des destinataires autorisés pour l'élimination de vos batteries. Veuillez donc trouver un nouveau destinataire et nous en fournir la preuve.

2. Tel que mentionné lors de notre visite, vous devez vous assurer que toutes les composantes renfermant du mercure sont retirées des véhicules avant le pressage ou le déchiquetage. La liste de ces composantes vous a déjà été remise, mais vous trouverez ci-joint un maximum d'information à ce sujet. De plus, vous trouverez également la liste des centres de transfert autorisés à recevoir ces composantes.

...2



N'hésitez pas à vous référer au document remis lors de notre visite, constituant un résumé du *Guide des bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage*. De plus, nous vous rappelons qu'une inspection sera effectuée au printemps afin de vérifier si les correctifs demandés ont été apportés.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez me rejoindre au (514) 873-3636, poste 229.



Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Marie-Eve Ménard, technicienne

- p.j. - destinataires pour les batteries usées
- destinataires pour le mercure
- document sur les composantes renfermant du mercure



CERTIFIÉ

Montréal, le 19 novembre 2003

article 53, 54

Asselin Pièces d'auto 1980 inc.
9685, boul. Henri –Bourassa Est
Montréal (Québec) H1E 5W9

N/Réf.: 7610-06-01-0596501

Objet : Gestion environnementale reliée aux activités de recyclage de véhicules hors d'usage effectuées au 9685, boul. Henri –Bourassa Est à Montréal

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 28 octobre 2003 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre direction régionale, un rapport diagnostic sur la gestion environnementale de vos activités vous a été remis. Selon les informations présentées dans ledit rapport, nous constatons que certains points devront être corrigés pour répondre à nos exigences.

Nous vous demandons donc de nous soumettre d'ici le 19 décembre 2003 un plan des correctifs avec un échéancier de réalisation qui vous permettra de régulariser la situation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Marie -Ève Ménard au (514) 873-3636, poste 229.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le chef de la Division contrôle,

André Ménard
AM/

Service industriel
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>



Le 22 juin 2004

28 HEM

article 53, 54

Asselin Pièces d'auto 1980 inc.
9685, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1E 5W9

N/Réf. : 7610-06-01-0596501

Objet : Gestion environnementale reliée aux activités de recyclage de véhicules
hors d'usage, effectuées au 9685, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée à votre entreprise le 9 juin 2004, dans le cadre d'un programme d'intervention environnemental visant les entreprises du secteur de recyclage des pièces d'autos, nous désirons vous informer notamment des prescriptions suivantes :

1. Nous vous rappelons que les pièces potentiellement contaminées, telles que les moteurs et les transmissions, devraient être entreposées à l'intérieur, sur une surface étanche. Ainsi vous évitez les risques de contamination de votre terrain.
2. En ce qui concerne votre réservoir souterrain ayant servi à l'entreposage de vos huiles usées, nous vous rappelons que ce dernier devra être retiré du sol. Vous trouverez, annexé à cette lettre, une liste de consultants pouvant effectuer ces travaux d'enlèvement et prélever des échantillons afin de vérifier si des fuites auraient contaminées le sol. Toutefois, ce réservoir n'est pas visé par notre réglementation puisqu'il fait plutôt parti du champ d'application du *Règlement sur les produits pétroliers*, appliqué par le Ministère des ressources naturelles. Nous les avons d'ailleurs informé concernant l'enlèvement éventuel de ce réservoir.

...2

3. Finalement, en ce qui concerne l'agrandissement de votre terrain, par l'achat du terrain adjacent appartenant à Hydro-Québec, veuillez nous informer si des activités sont envisagées sur cette partie. Tel que mentionné au moment de l'inspection, un certificat d'autorisation devrait être obtenu préalablement à l'agrandissement de votre terrain, dépendamment de la nature des activités visées par la nouvelle section.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez me rejoindre au (514) 873-3636, poste 229.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Marie-Eve Ménard, technicienne

p.j. – consultants en environnement

Envoi par messagerie

Montréal, le 31 août 2011

AVIS D'INFRACTION

Pièces d'Autos Asselin (1980) Inc
9685 boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1E 5W9

N/Réf. : 7610-06-01-0715801
Document : 400852293

Objet : Cessation des activités de vente d'essence

Monsieur,

À la suite de la vérification effectuée le 24 août 2011 par Marie-Pier Marchand, une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Transmission des études de caractérisation du terrain après le délai de six mois suivant la cessation des activités.
- Loi sur la qualité de l'environnement
Article 31.51
2. Plan de réhabilitation non transmis au ministre pour approbation, dans les meilleurs délais
- Loi sur la qualité de l'environnement
Article 31.51

3. Les études de caractérisation transmises ne sont pas attestées.

-Loi sur la qualité de l'environnement

Article 31.67

Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** aux corrections requises.

À la suite de l'attestation des études de caractérisation, un avis de contamination doit être inscrit au registre foncier en vertu de l'article 31.68 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Une demande d'approbation d'un plan de réhabilitation doit aussi nous être soumis dans les plus brefs délais étant donné qu'il y a présence de contaminants sur le terrain.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Marie-Pier Marchand au (514) 873-3636, poste 232.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur,

Michel Léonard

MI/

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-01-08	Heure d'arrivée : 9h 45	Heure de départ : 10h 40
Inspecteur : Rachid Oumellil	Accompagné de :	

N° intervention : 300779936	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-07158-01	N° du rapport d'inspection : 400997013
N° demande : 200357751	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier la gestion des MDR générer par l'exploitant. Vérifier s'il y a brûlage d'huiles usées.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Asselin pièces d'auto 1980 inc.	
Nom usuel du lieu : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>	
N° du lieu : X2022896	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 9685 boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 5W9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,643513888900:-73,554927777800	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Asselin pièces d'auto 1980 inc.		9685, boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 5W9	Y2018398

Conditions météo
Nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
article 53, 54		

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès du : Propriétaire		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 17	Nombre de photos annexées au rapport : 12
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Rachid Oumellil avec un appareil photo de type Nikon coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. article 23, 24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		Factures

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Le centre de contrôle environnemental du Québec de Montréal a reçu une plainte mentionnant la présence des traces d'huile, des odeurs d'huile brûlée ainsi que l'entreposage des carcasses de voiture et de camions, qui sont empilées de façon aléatoire sur le site non clôturé.

3. Description de l'inspection

L'exploitant est un commerçant détaillant, achat et vente de pièces et autos usagées ainsi qu'un atelier de mécanique auto.

Accompagné du propriétaire, je constate les choses suivantes :

- Les carcasses de voiture alignées de façon ordonnée (photos 3, 4, 6), à l'exception de quelques carcasses empilées de manière aléatoire (photo 5).
- Dû à la présence de la neige, je n'ai pas remarqué de traces d'huile ni senti d'odeurs d'huile brûlée sur le site.
- Le site était déjà clôturé sauf sur un côté. L'exploitant a débuté les travaux de construction de la clôture manquante, mais il a dû arrêter pour la période d'hiver (photo 3).

Les matières dangereuses résiduelles sont de l'huile de moteur usée, des filtres à l'huile et des batteries usées, générées principalement par l'atelier mécanique.

- Concernant l'huile de moteur usée, elle est accumulée dans un réservoir hors terre situé à l'extérieur sous un abri, difficilement accessible (photos 7, 8), il est relié à l'atelier par une conduite (photo 9).
- Les filtres à l'huile usée sont mis dans bac identifié (photo 10).
- C'est la compagnie Véolia, qui s'occupe de la collecte de l'huile de moteur usée et des filtres à l'huile usée.
- Les batteries usagées sont entreposées à l'intérieur de l'atelier sur une dalle de béton en attendant d'être acheminées vers la compagnie, Les Batteries Couture, située au 999, montée champagne Sainte Dorothée, QC H7X 3V4, tél : 450-969-2323.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

J'ai communiqué à deux reprises avec le propriétaire de la Cie Les Batteries Couture, article 23, 24 et son fils Me article 23, 24 qui m'ont confirmé que la compagnie s'active dans la collecte des batteries usagées pour les acheminer après vers Energitech (fonderie) situé à Saint-Janvier.

Des recherches sur SAGO, m'ont amené à déduire que la Cie Les Batteries Couture, ne détient pas de permis.

Ne sachant pas la quantité de batteries entreposées sur le lieu de la Cie Les Batteries Couture, je ne peux pas déterminer si cette dernière a besoin d'un permis pour exercer ces activités et ou transmettre un avis au MDDEFP, article 118 alinéa 4 du Règlement sur les matières dangereuses.

5. Conclusion

Les indices recueillis lors de mon inspection ne me permettent pas de vérifier le fondement de la plainte.

Date de l'inspection : 2013-01-08

No de gestion documentaire : 7610-06-01-07158-01

6. Recommandations

Fermer la présente intervention.
Aviser le CCEQ de Laval pour investiguer sur le cas de la Cie Les Batteries Couture.

Signature :

Date de rédaction : 2013-10-21

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Coordonnateur

Signature :

Date :

Commentaires :

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN0267.JPG

Description :
Identification du lieu.



Photo no : 2

Fichier : DSCN0257.JPG

Description :
Carcasses de voitures alignées de façon ordonnée.



Photo no : 3

Fichier : DSCN0256.JPG

Description :
Construction de la clôture entamée.



Photo no : 4

Fichier : DSCN0255.JPG

Description :
Carcasses de voitures alignées de façon ordonnée.



Photo no : 5

Fichier : DSCN0251.JPG

Description :
Quelques carcasses de voitures empilées d'une façon désordonnée.



Photo no : 6

Fichier : DSCN0252.JPG

Description :

Carcasses de voitures alignées de façon ordonnée.



Photo no : 7

Fichier : DSCN0260.JPG

Description :

Réservoir d'huiles usées difficilement accessible à cause de la présence de pneus usagés.



Photo no : 8

Fichier : DSCN0261.JPG

Description :

Réservoir d'huiles usées difficilement accessible à cause de la présence de pneus usagés.



Photo no : 9

Fichier : DSCN0263.JPG

Description :

La conduite qui relie le réservoir à l'atelier.



Photo no : 10

Fichier : DSCN0262.JPG

Description :

La compagnie qui fait la récupération d'huile usée ainsi que les filtres à l'huile usés.



Photo no : 11

Fichier : DSCN0265.JPG

Description :

Séparateur d'huile.



Photo no : 12

Fichier : DSCN0264.JPG

Description :

Des batteries usagées fonctionnelles sur des étagères, ainsi que des batteries destinées au recyclage par terre.



1 Identification		
Date de l'intervention : 2020-06-23	Heure de début : 14 h 17	Heure de fin : 14 h 39
Intervention effectuée par : Jean-Paul Tagro		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200647433	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : I-3 Contrôle des sols contaminés - Volet Cessation d'activités section IV LQE		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301436885	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-06-01-07158-01	N° de document : 401930914
But de l'intervention : I-3 / Montréal / Asselin pièces d'auto 1980 Inc. Vérifier si cessation des activités de recyclage de véhicules hors d'usage	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Asselin pièces d'auto 1980 Inc.	
	Nom usuel du lieu : Asselin pièces auto	
	N° du lieu : X2022896	Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 9685 boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 5W9	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,643513888900;-73,554927777800	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Asselin pièces d'auto 1980 inc.	Propriétaire	9685, boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 5W9	Y2018398	X2022896

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description :		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	article 53, 54		
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut : Carte d'affaire
But expliqué à/Identification faite auprès de : Aux personnes rencontrées.		

6 Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 24	Nombre de photos intégrées au rapport : 16	
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jean-Paul Tagro avec un appareil photo de type iPhone Modèle 7. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>article 23, 24</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>		

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	01	Extrait du rôle foncier de la Ville de Montréal.
2	Document	08	Extrait du registre foncier du Québec.
3	Document	01	Grille des spécifications du zonage de Montréal – Grille #579

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

La compagnie Asselin Pièces Auto Inc. (Ci-après Asselin Pièces d'Auto) intervient dans la vente au détail de pièces d'autos. La présente intervention vise à vérifier si l'activité est toujours exercée sur le site. Le terrain aurait aussi supporté une station-service par le passé. Le site a fait l'objet de plusieurs interventions du Ministère de l'Environnement par le passé.

Je fais des recherches dans SAGO pour avoir un aperçu de l'historique des interventions intervenues sur le site dont :

- Une enquête du 10 avril 2012 au 18 mai 2016 ;
- Une inspection intervenue le 8 janvier 2013 ;
- Une vérification réalisée entre le 1 janvier 2010 et le 28 novembre 2012 qui a conclu à des manquements, notamment aux articles 31.51 et 31.67.

L'extrait du rôle d'évaluation foncière de Montréal consulté le 23 juin 2020 à 15h32 me confirme que le terrain est toujours la propriété de Asselin Pièces d'Auto. Il est subdivisé en plusieurs lots : 1510190-1, 1510193, 1510194, 1510195, 1510196, 1510197, 1510198, 1510199, 1510205, 1510207, 1510211, 1510212, 1510213, 1510233, 1510234, 3092951-1, 4753394-1. L'information est confirmée avec l'index des immeubles du registre foncier du Québec. **Voir Annexe 1.**

Je fais la commande du dossier physique qui se trouve aux archives le 22 juin 2020.

13 Description de l'intervention

À mon arrivée sur le site, je suis accueilli dans le stationnement par le responsable de la compagnie (ci-après le responsable). Je lui indique que j'ai une inspection à faire concernant des activités de VHU exercées sur le site. Il me dit qu'il doit aller à un rendez-vous. Il veut que je repasse un autre jour. Il est accompagné du président de Asselin Pièces d'Auto (ci-après le président) qui est son frère. J'insiste pour faire l'inspection séance tenante. Des enseignes indiquent le nom de la compagnie. **Voir Photos 1 et 2.**

Lors de l'intervention, je reçois des responsables de la Cie les informations suivantes :

- Les activités de la compagnie sont arrêtées. Le responsable insiste pour me dire qu'il s'agit d'une fermeture temporaire ;
- Actuellement, ils ont comme projet de vendre le terrain ;
- Je ne constate aucun manquement à l'intérieur des locaux (bureau et entrepôt) ;

Le responsable part du site en demandant au président de rester sur le lieu pour que je fasse l'inspection. À ma demande, ce dernier me conduit dans la cour pour vérifier l'état de celle-ci. J'y fais les constats suivants :

- Quatorze (14) VHU sont stockés dans la cour arrière du bâtiment et 1 VHU se trouve dans le chemin d'accès du site (côté ouest du bâtiment) qui appartiendrait, selon le président, à un de leurs amis qui viendra le récupérer. **Voir Photos 3 à 5 ;**
- Environ une cinquantaine de pneus usagés sont entassés dans la cour. Le président me dit qu'un ramassage a été fait récemment par Recyc Québec. Il me dit ne pas avoir le bordereau avec lui qui se trouverait avec le responsable. Il me demande de repasser une autre fois pour la récupérer, car il ne maîtrise pas les envois électroniques. **Voir Photo 6 ;**
- Je conviens avec le président que je passerai le vendredi 26 juin 2020 en matinée récupérer les preuves de disposition ;
- Aucune activité en cours, ni au niveau de la station-service, ni au niveau du garage. **Voir Photos 7 à 10.**

Je quitte le site.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Une fois au bureau, je fais un appel au président de la compagnie pour de l'information sur la station-service.

- Il me dit qu'il avait vendu le site en 2010. Ils l'ont repris en 2018. La station-service aurait selon lui été fermée en mars 2010. Un inspecteur de la RBQ et un géologue étaient présents. Des tests auraient été faits, mais le rapport se trouverait avec un autre de ses frères qui serait en soins palliatifs. Je devrais donc attendre pour les recevoir ;
- Il me dit qu'il va chercher le rapport et le remettre le vendredi 26 juin 2020 quand je passerai récupérer le bordereau de Recyc Québec.

Récupération de la documentation complémentaire le 29 juin 2020 :

Le RDV fixé au vendredi 26 juin 2020 a été repoussé par les responsables de Asselin Pièces d'Auto Inc. au lundi 29 juin 2020. Je me rends sur le site à cette date. Lors de cette deuxième visite, je fais les constats suivants :

- Pour les documents de disposition des pneus usés, il me dit ne pas être en possession de ceux-ci. Il faudrait contacter un autre de ses frères qui est responsable de ce volet. Ce dernier étant malade, il me donne sa carte d'affaires et me demande de communiquer avec lui au courant de la semaine prochaine. Il pourra également me transférer les autres rapports de

caractérisation ;

- Le véhicule appartenant à une connaissance selon le président est toujours en place. **Voir Photo 11** ;
- Des pièces usagées sont entreposées dans un local. **Voir Photos 12 et 13** ;
- Le garage mécanique n'est plus en fonction. **Voir Photos 14 à 16**.

Consultation du dossier physique reçu le 29 juin 2020 : Voir Dossier 7610-06-01-07158-01.

- J'y trouve 2 rapports reçus par le Ministère le 4 mai 2011. Il s'agit d'un *rapport des travaux d'enlèvement des installations pétrolières souterraines et de caractérisation environnementale du site* et d'un *rapport de caractérisation environnementale de site, Phase II*. Aucun des deux (2) rapports n'est attesté. Les rapports ont été rédigés par le consultant en environnement *Géologos Inc.* ;
- Selon l'information présente dans ces rapports, la cessation de l'activité de station-service est intervenue en 2007. Les travaux de retrait des équipements pétroliers se sont faits du 7 au 10 septembre 2010. Il s'agissait de cinq (5) réservoirs souterrains en acier (sans protection cathodique) et de la tuyauterie connexe ;
- Pour la caractérisation, six(6) puits d'observation (PO) ont été réalisés sur l'ensemble du site. Les résultats obtenus des échantillons analysés indiquent la présence de sols dans la plage :
 - AB en HAP (pour 1 échantillon),
 - BC en HP C₁₀-C₅₀ (pour 1 échantillon),
 - Aucune contamination en BTEX et pour les six(6) métaux analysés (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb et Zn) ;
- Une note au dossier, de l'inspectrice qui suivait le dossier en 2012, indique qu'une tentative a été faite par la firme en environnement pour faire attester lesdits rapports. Ce qui s'est soldé par un refus de l'expert. De plus le site aurait entretemps changé de propriétaire ;
- Selon d'autres informations au dossier, il n'y avait pas de travaux de réhabilitation prévus à ce moment ;
- Le 26 août 2011, le Ministère informe le consultant engagé par Asselin Pièces Auto que le secteur ayant fait l'objet de l'activité de station-service doit être réhabilité même si l'activité de garage mécanique se poursuit sur l'autre partie du terrain ;
- Le 31 août 2011, le Ministère a émis un avis d'infraction (maintenant Avis de non-conformité) à Pièces d'Autos Asselin pour les manquements suivants :
 - Transmission des études de caractérisation du terrain après un délai de six mois suivant la cessation des activités, 31.51 de la LQE ;
 - Plan de réhabilitation non transmis au ministre pour approbation, dans les meilleurs délais, 31.51 de la LQE ;
 - Les études de caractérisation transmises ne sont pas attestées, 31.67 de la LQE.
- Une demande d'enquête a été faite à la suite de ces manquements le 6 février 2012. Le délai de prescription, le 23 mars 2016, a été atteint pendant le traitement de ce dossier. L'enquête a donc recommandé un suivi par le CCEQ pour l'enlèvement des sols contaminés, basé sur les études de caractérisation fournies en 2011 par l'intervenant ;
- La dernière communication du Ministère avec l'intervenant confirme que l'attestation des rapports n'a pas été faite. Il s'agit d'un compte rendu d'appel datant du 3 mai 2012 ;
- Le 27 novembre 2013, une plainte est faite au Ministère pour la présence des traces d'huile, des odeurs d'huile brûlée ainsi que l'entreposage des carcasses de voiture et de camions, qui sont empilées de façon aléatoire sur le site non clôturé pour le lieu Asselin Pièces d'Auto. L'inspection y a été réalisée le 8 janvier 2013 et a permis de conclure que les renseignements obtenus ne permettent pas de conclure au bien-fondé de la plainte, donc à un manquement.

Zonage du terrain : Voir Annexe 3

- Au niveau de la carte interactive du zonage de Montréal, le terrain porte le numéro 579 et est zoné commercial (Commerce et service de voisinage (C1), Commerce et service artériel (C2), Commerce et service de grande superficie (C3), Commerce et service lourd (C4), Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange (C10), Commerce et service de réparation de véhicules automobiles (C11), etc.).

15 Conclusion

La présente intervention permet de conclure ce qui suit :

- Le lieu Pièces d'Autos Asselin (1980) Inc. est toujours ouvert. Le site n'est plus fonctionnel selon ses propriétaires. Il n'y a plus de vente de pièces usagées d'automobile ni de réception de VHU. Je n'en ai pas fait le constat lors de l'intervention ;
- Les propriétaires m'indiquent qu'ils désirent vendre le terrain ;
- Le site a été l'objet de plusieurs interventions du Ministère au fil des années. L'enquête déclenchée en 2012 a été fermée en 2016 avec pour recommandation de faire le suivi avec l'intervenant pour le retrait des sols contaminés sur le site sur la base des études de caractérisation non attestées transmises au Ministère ;
- Après discussion avec le chef d'équipe, il a été décidé d'adresser une lettre au propriétaire du terrain pour lui indiquer que le site est réputé contaminé. Vu que les études produites n'ont pas été attestées, en cas de changement d'usage, une étude de caractérisation attestée devra être produite. En cas de contamination, un plan de réhabilitation devra être adressé au Ministère pour approbation ;
- Vu que l'enquête réalisée par le Ministère dans ce dossier conclut à une prescription des manquements aux articles 31.51 et 31.67 et la recommandation est faite au CCEQ de faire un suivi du dossier, une lettre sera envoyée au propriétaire du site pour lui indiquer ses obligations en cas de changement de l'usage du terrain ;

15 Conclusion
<ul style="list-style-type: none"> L'inscription dans la base de données des terrains contaminés (GTC) est recommandée (présence de sols dans la plage BC).

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	---

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer cette intervention. Le manquement à l'article 31.51 de la LQE est prescrit. Une lettre sera adressée au propriétaire du terrain. Je recommande l'inscription du terrain dans le GTC.	
Rédigé par : Jean-Paul Tagro	Fonction : Inspecteur
Signature :	Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention	<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Sebastian Lossio	Fonction : Chef d'équipe
Signature :	Date : 2020-08-28
Commentaires :	

Annexe Photographique.
Prises de vue du 23 juin 2020.



IMG_0029.jpg
Photo 1 : Façade du bâtiment de la compagnie.



IMG_0030.jpg
Photo 2 : Enseigne indiquant le nom de la compagnie.



IMG_0022.jpg
Photo 3 : VHU sur le site.



IMG_0023.jpg
Photo 4 : VHU sur le site.



IMG_0026.jpg
Photo 5 : VHU sur le site.



IMG_0019.jpg
Photo 6 : Pneus entreposés dans la cour.

Annexe Photographique.
Prises de vue du 23 juin 2020.



IMG_0031.jpg

Photo 7 : Vue de l'ancienne station-service.



IMG_0032.jpg

Photo 8 : Vue de l'ancienne station-service.



IMG_0033.jpg

Photo 9 : Vue de l'ancienne station-service.



IMG_0034.jpg

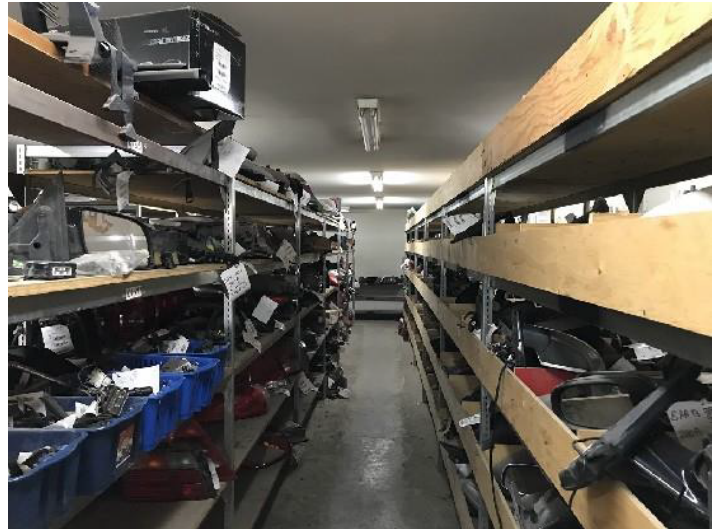
Photo 10 : Vue de l'ancienne station-service.

Annexe Photographique.
Prise de vues du 29 juin 2020.



IMG_0089.jpg

Photo 11 : Le véhicule indiqué comme appartenant à autrui est encore sur place..



IMG_0091.jpg

Photo 12 : Local d'entreposage des pièces usagées.



IMG_0090.jpg

Photo 13 : Local d'entreposage des pièces usagées.



IMG_0094.jpg

Photo 14 : Intérieur du garage mécanique



IMG_0092.jpg

Photo 15 : Intérieur du garage mécanique.



IMG_0093.jpg

Photo 16 : Intérieur du garage mécanique.

Montréal, le 8 septembre 2020

Asselin pièces d'Auto 1980 inc.
9685, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1E 5W9

N/Réf. : 7610-06-01-07158-01
401947760

**Objet : Obligations en cas de changement d'usage en vertu de l'article 31.53 de la
Loi sur la qualité de l'environnement au 9685, boulevard Henri-Bourassa
Est à Montréal**

Mesdames,
Messieurs,

Le 23 juin 2020, un inspecteur de notre Direction régionale a effectué une inspection sur votre site situé au 9685, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal (le Site). Lors de ladite inspection, l'information qu'il a reçue de ^{article 53, 54} est que le site est fermé temporairement. Le projet actuel de Asselin Pièces d'Auto 1980 inc. est de procéder à la vente du terrain. La recherche d'un acheteur est en cours.

Selon les informations contenues dans les documents présents à votre dossier, une activité visée par le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT)* a été réalisée sur le Site de 1986 à 2007, notamment une station-service (*postes de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé, tel que définis par l'article 8.01 du Code de construction*). La cessation définitive de cette activité a été actée par le retrait des équipements pétroliers en septembre 2010.

Un avis de non-conformité, jadis avis d'infraction, a été émis à l'encontre de Asselin Pièces d'Auto 1980 inc. le 31 août 2011 en vertu des articles 31.51 et 31.67 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour les manquements suivants :

- Transmission des études de caractérisation du terrain après un délai de six mois suivant la cessation des activités, article 31.51 de la LQE ;

...2

- Plan de réhabilitation non transmis au ministre pour approbation, dans les meilleurs délais, article 3.51 de la LQE ;
- Les études de caractérisation transmises ne sont pas attestées, article 31.67 de la LQE.

En effet, deux(2) rapports ont été transmis au Ministère, dont un rapport de caractérisation environnementale du site, Phase II. Aucun de ces rapports n'a été attesté par un expert comme l'exige l'article 31.67 de la LQE. Cependant, pour la caractérisation, six(6) puits d'observation (PO) ont été réalisés sur l'ensemble du site. Les résultats obtenus des échantillons analysés indiquent la présence de sols dans la plage AB en HAP, BC en HP C₁₀-C₅₀, aucune contamination en BTEX et pour les six(6) métaux analysés (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb et Zn).

Au vu de ce qui précède, le Ministère tient à vous informer de vos obligations en ce qui concerne le terrain qui est sous votre responsabilité :

- 1- En cas de changement de l'usage dudit terrain, l'article 31.53 de la LQE exige que soit réalisée une étude de caractérisation du terrain;
- 2- L'étude devra être attestée par expert visé par l'article 31.65 de la LQE;
- 3- Un plan de réhabilitation est aussi à soumettre au Ministère en vertu de l'article 31.54 de la LQE avant que ne soient effectués des travaux de réhabilitation;
- 4- Un avis doit être fait au voisin en cas de présence de contamination avec risque de migration vers son fond en vertu de l'article 31.52 de la LQE;
- 5- Un avis de contamination devra être inscrit dès lors qu'il y a présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires en vertu de l'article 31.58 de la LQE.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Paul Tagro au 450 661 -2008, poste 308 ou au 514 968-7389 (cellulaire).

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

S.L/J-p-t/yek

Sebastian Lossio
Chef d'équipe